

Note de synthèse – budget primitif 2019

BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif est proposé au vote du Conseil Municipal du 4 avril 2019. Le débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget, a eu lieu le 12 février 2019 respectant ainsi le délai maximum réglementaire fixé à 2 mois entre ces deux événements.

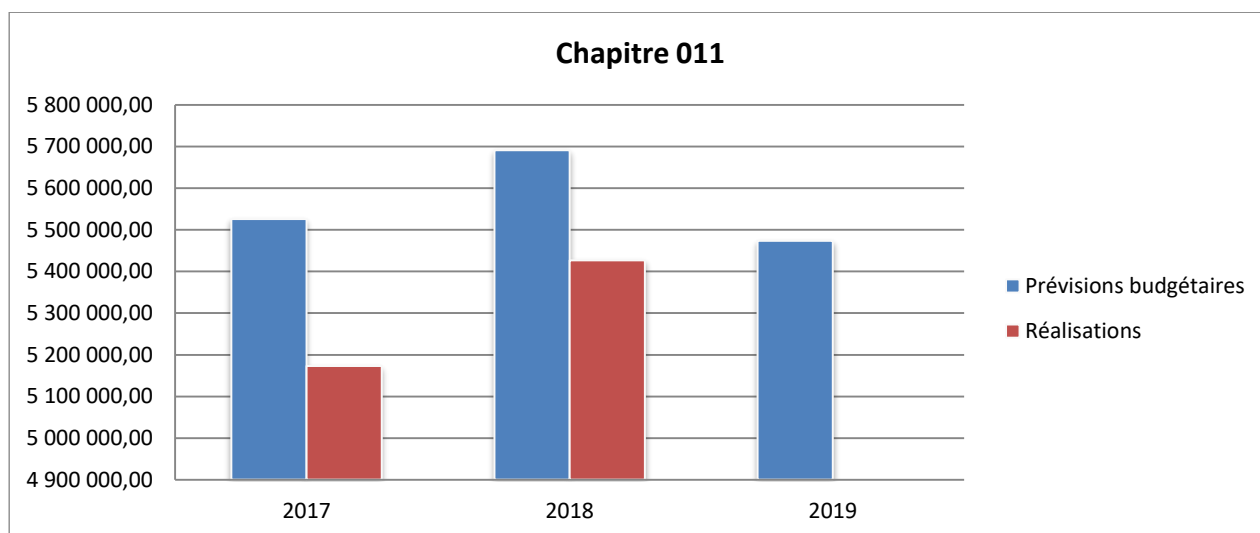
Ce projet de budget tient compte des choix politiques mis en œuvre depuis les 4 dernières : poursuite du désendettement par le recours maîtrisé à l'emprunt, non renouvellement des départs à la retraite excepté dans le domaine de la sécurité ainsi que la poursuite de la baisse des taux de la fiscalité directe locale.

Au 1^{er} janvier 2019, le chiffre de la population légale est fixé à 17 749 habitants¹

Dépense de la section de fonctionnement

Chapitre 011 : charges à caractère général

montant proposé au vote du conseil municipal : 5 473 206 € soit + 0,86% par rapport au réalisé 2018



Ce poste de dépense présente une évolutivité relativement volatile dûe principalement aux dépenses liées aux fluides (électricité, gaz, eau et carburants) dont les principaux facteurs de variation sont difficilement maîtrisables par la commune : évolution des prix, conditions météorologiques... Ces contraintes expliquent en partie le taux de réalisation de ce chapitre (93,61% en 2017 et 95,35% en 2018). Toutefois, en ce qui concerne l'année 2019, les nouveaux marchés en vigueur depuis le 1^{er} janvier pour la fourniture d'électricité et de gaz devraient permettre une meilleure visibilité en raison de prix fixes sur une durée de 36 mois (en dehors des taxes fixées par les pouvoirs publics).

Les nouveaux contrats d'assurances renégociés à compter du 1^{er} janvier 2019 sont plus avantageux financièrement pour une qualité de couverture équivalente. L'économie sur le montant des cotisations annuelles se situe aux alentours de 40 000 €.

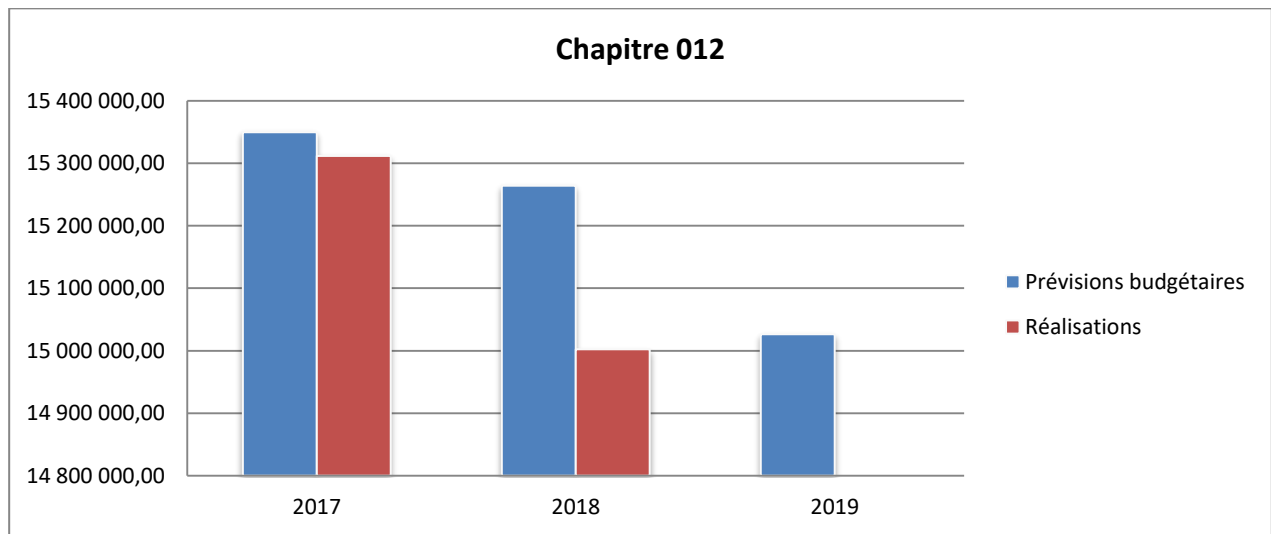
Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, la commune n'est plus en charge de la gestion de la demi-pension du collège Jules Verne. Il en résulte une baisse attendue sur le poste des achats de denrées alimentaires de près de 20 000 €.

¹ Chiffre INSEE en date du 17/12/2018

Le renforcement de l'entretien des espaces verts, associé à l'augmentation de la consommation de produits phytosanitaires, a eu pour conséquence à la hausse importante sur le montant de cette dépense.

Chapitre 012 : charges de personnel

montant proposé au vote du conseil municipal : 15 026 350 € soit + 0,16% par rapport au réalisé 2018



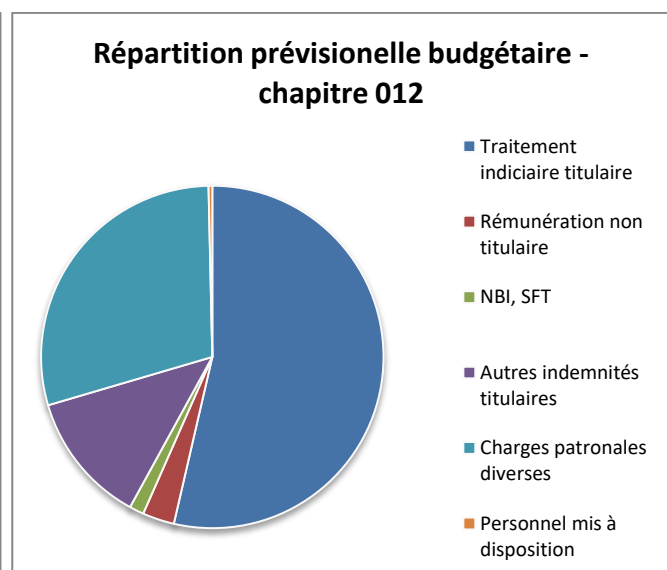
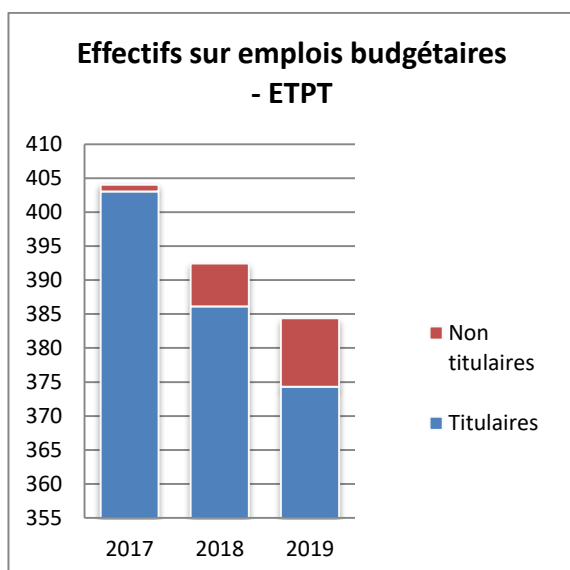
Au 1^{er} janvier 2019, le nombre d'agents municipaux en équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) est de 384,38 dont 10,08 agents non titulaires.

Le montant proposé au vote du conseil municipal tient compte de la mise en œuvre du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2019 et de la reprise du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) après un report d'une année en 2018. Le coût de ces mesures est estimé à environ 180 000 €.

Ce surcoût sera compensé par les départs de 11 agents au cours de l'année (8 départs à la retraite et 3 mutations). Les services concernés sont :

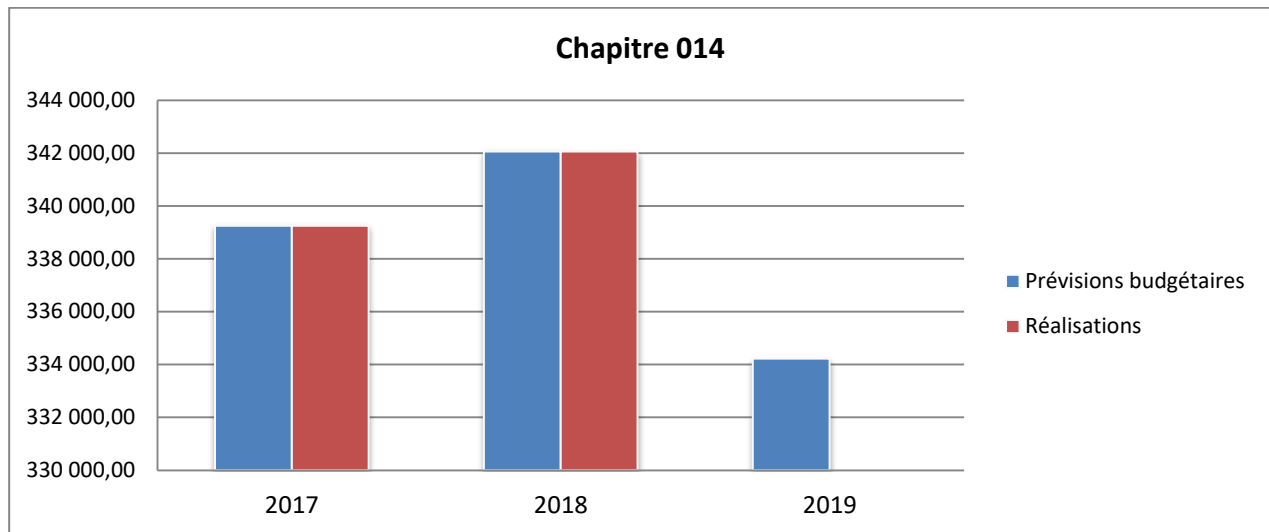
- services administratifs : 3 agents
- service de la restauration scolaire : 3 agents
- service des sports : 2 agents
- vidéo protection : 1 agent
- centre des loisirs : 2 agents

Les effectifs de police municipale seront renforcés par le recrutement de 2 nouveaux agents.



Chapitre 014 : atténuation de produit

montant proposé au vote du conseil municipal : 334 226 € soit -2,29% par rapport au réalisé 2018

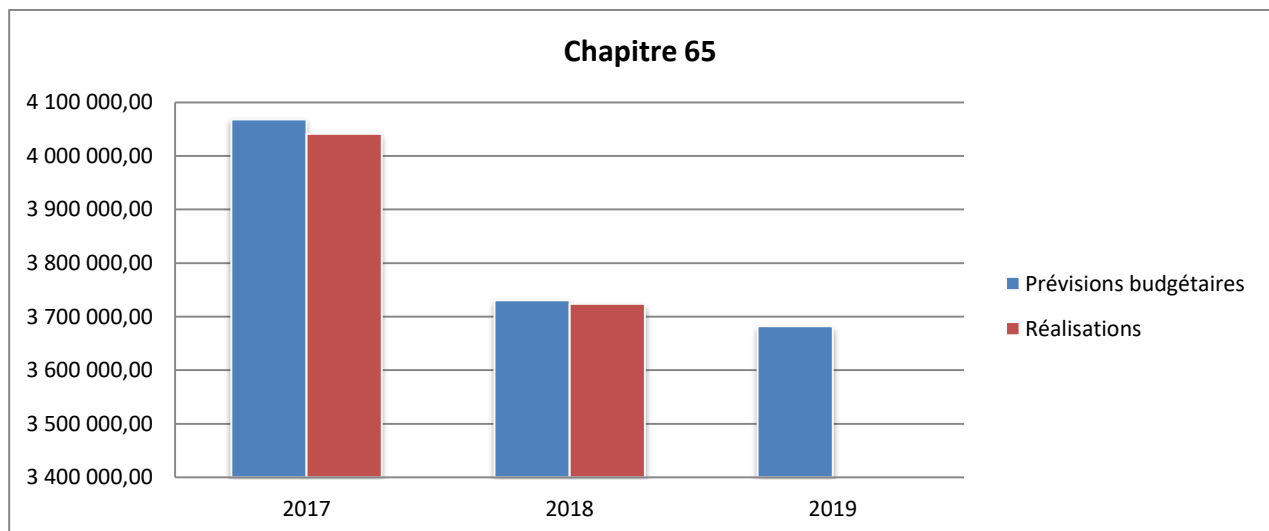


Ce chapitre comptabilise le prélèvement opéré par l'Etat sur les ressources fiscales de la commune pour déficit de logements sociaux (article 55 de la loi SRU). La commune n'en dispose que de 19,13 % alors que l'obligation légale est fixée à 25%. Ce prélèvement est de 154 942,35 € pour l'année 2019² (+ 495 € par rapport à 2018).

D'autre part, une somme provisoire de 179 283 € est inscrite au titre de la contribution communale au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales³ (-8 323 € par rapport à 2018).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

montant proposé au vote du conseil municipal : 3 681 866 € soit -1,13% par rapport au réalisé 2018



Les indemnités versées aux élus représentent une somme de 140 000 € (charges sociales et frais de formation compris).

La participation communale obligatoire au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est de 692 253 €, soit une augmentation de + 47 450 € (+7,36%) par rapport à 2018.

La subvention destinée au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale est fixée à 1 575 000 € (-1,56% par rapport à 2018).

² Arrêté préfectoral du 25 février 2019

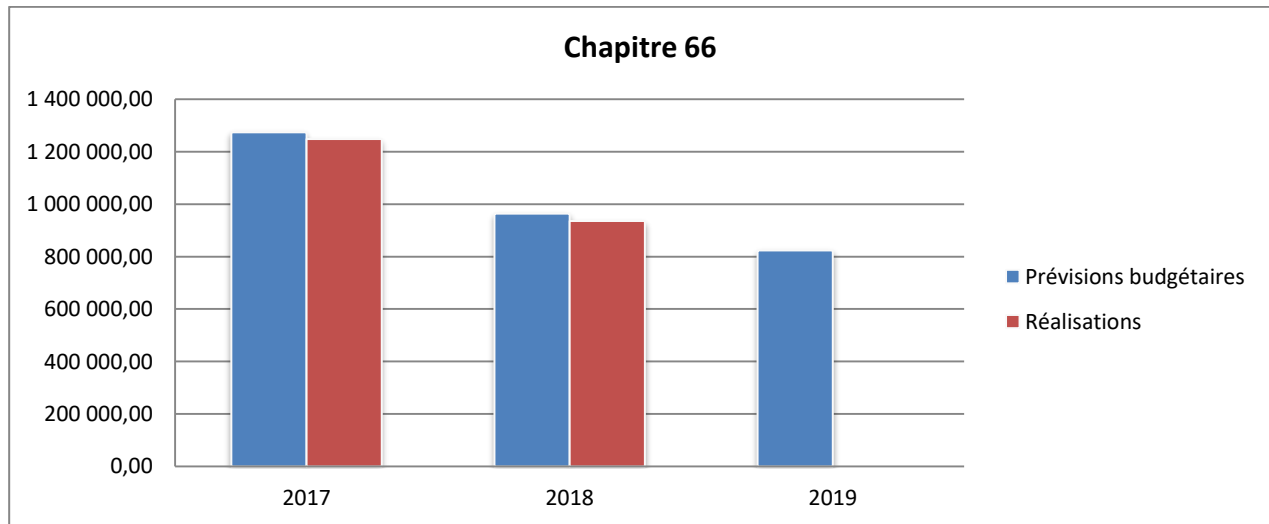
³ Estimation Finance Active pour le compte de la commune

Le volume global des subventions octroyées aux associations et autres organismes est de 1 224 663 €. Le détail exhaustif figure dans l'annexe IV-B1.7 du document budgétaire.

Sont également inscrites dans ce chapitre les dépenses relatives à la contribution aux frais de scolarisation dans une autre commune des élèves pontétiens (28 000 €), le montant de la participation communale au dispositif « carte temps libre » en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse (6 200 €) ainsi que les admissions en non valeurs (prévisionnel de 10 000 €).

Chapitre 66 : charges financières

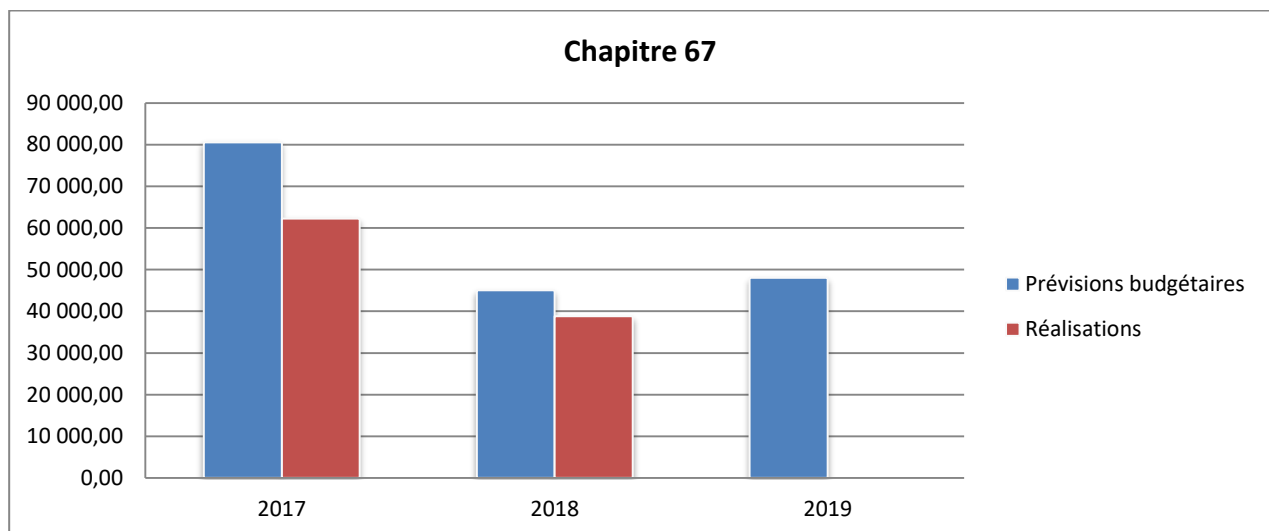
montant proposé au vote du conseil municipal : 823 685 € soit -11,95% par rapport au réalisé 2018



Compte tenu de l'ancienneté de la dette ce chapitre est en nette diminution. Le montant des intérêts de la dette s'élève à 849 811 €. Le coût estimatif de l'utilisation de la ligne de trésorerie est de 15 000 €.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

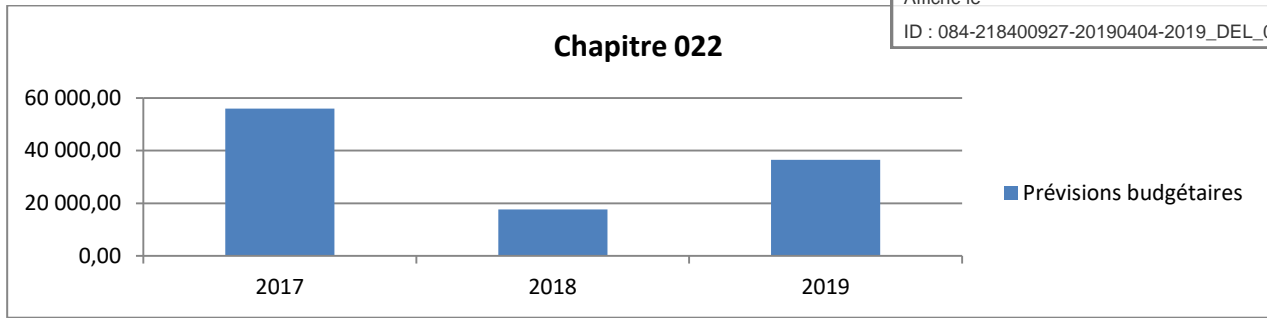
montant proposé au vote du conseil municipal : 48 000 € soit +23,80% par rapport au réalisé 2018



Dans ce chapitre sont inscrits les crédits nécessaires aux divers remboursements de prestations payées par les usagers tels que prévus par délibérations ou fixés dans les règlements intérieurs des structures municipales (demi-pension du collège, abonnements,...), les éventuels intérêts moratoires payés par la commune pour non-respect du délai global de paiement et les annulations de titres d'exercices antérieurs.

Chapitre 022 : dépenses imprévues

montant proposé au vote du conseil municipal : 36 509 € soit +106,69% par rapport au prévisionnel 2018



Ce chapitre ne comporte aucune réalisation. Ce montant ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Opérations d'ordre

Le virement à la section d'investissement (résultat de la section de fonctionnement prévisionnel) est de 4 081 118 €. Pour mémoire ce montant était de 3 717 358 € en 2018.

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est de 559 031 €

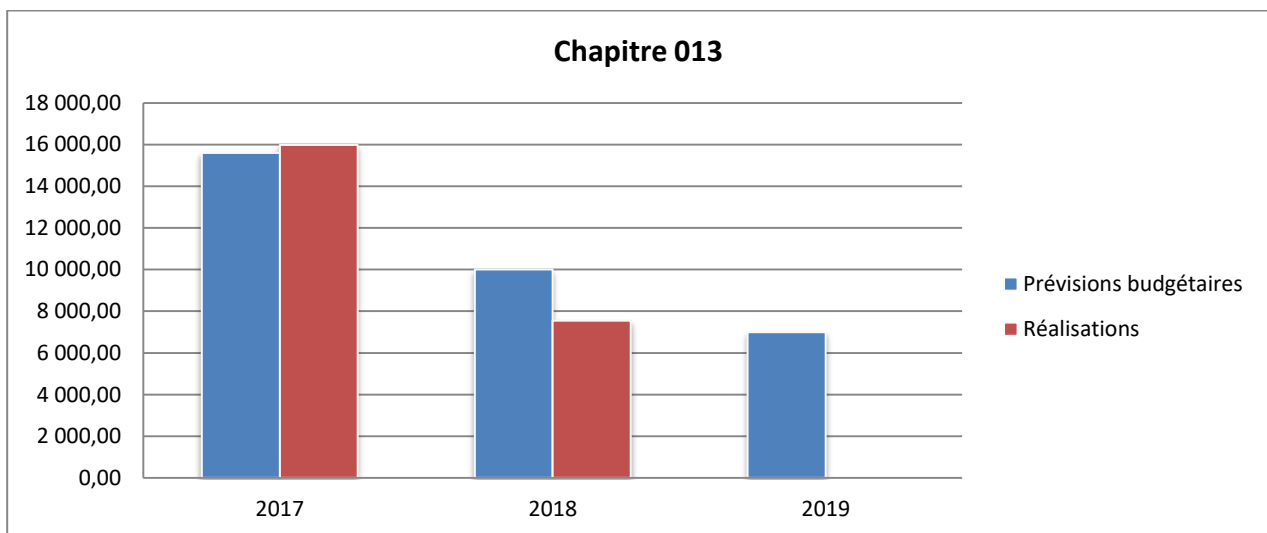
Le montant de la dotation aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation de la dette) est de 38 839 €.

L'ensemble de ces opérations sont portées en recettes de la section d'investissement.

Recettes de la section de fonctionnement

Chapitre 013 : atténuation de charges

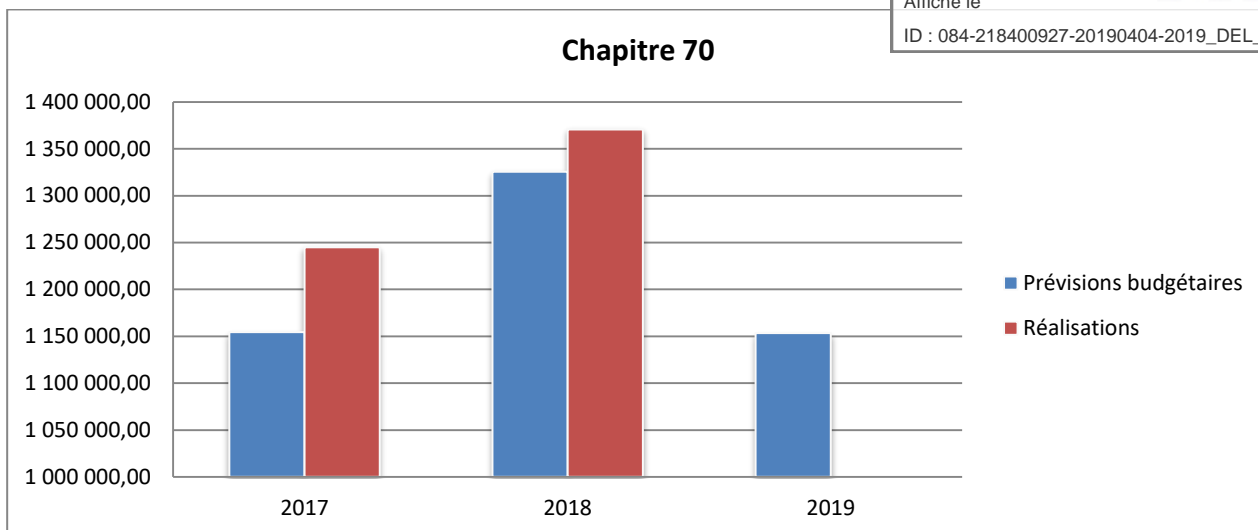
montant proposé au vote du conseil municipal : 7 000 € soit -7,22% par rapport au réalisé 2018



Ce chapitre retrace les remboursements sur des rémunérations perçues indument ainsi que le reversement de charges sociales.

Chapitre 70 : Produits des services, domaine et ventes diverses

montant proposé au vote du conseil municipal : 1 153 184 € soit -15,86% par rapport au réalisé 2018



Les recettes affectées à ce chapitre sont principalement issues du fonctionnement des services. Il s'agit de sommes estimatives basées sur les réalisations de l'exercice précédent. Pour l'essentiel, il s'agit :

- périscolaire (cantines, garderies, études).....345 000 €,
- centres des loisirs123 000 €,
- accès aux animations sportives (dont entrées piscine)154 000 €,
- accès aux animations culturelles18 000 €.

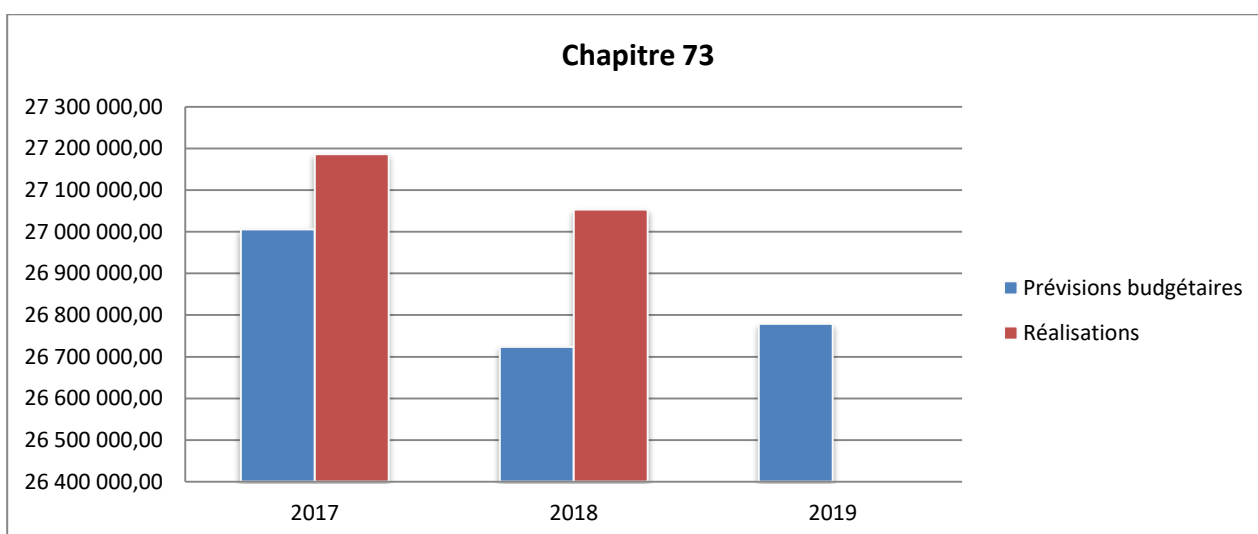
Les principales variations attendues sur ce chapitre sont les suivantes :

- renouvellement incertain de la convention de prestation de service avec le Grand Avignon pour l'utilisation du Château de Fargues. Le montant de cette recette (175 000 €) ne figure donc pas dans les inscriptions budgétaires 2019,
- baisse de 50 000 € de la recette issue de la vente des repas du collège Jules Verne,
- Augmentation du montant des remboursements de personnel mis à disposition (Mission Locale Jeune, Grand Avignon).

D'autre part, il est à noter des corrections sur les imputations comptables des diverses redevances d'occupation du domaine public qui seront dorénavant enregistrées au compte 70323, excepté en ce qui concerne les droits de place du marché hebdomadaire qui demeurent comptabilisés au compte 7336 (nature fiscale de ces recettes).

Chapitre 73 : impôts et taxes

montant proposé au vote du conseil municipal : 26 778 906 € soit -1,01% par rapport au réalisé 2018



Le produit attendu sur la fiscalité directe locale est de 11 623 640 € dont la répartition

| | TH | TF | TFNB |
|----------------|------------|------------|--------|
| Bases fiscales | 20 520 000 | 26 752 000 | 94 700 |
| Taux | 18,24% | 32,86% | 95,53% |
| produit | 3 742 848 | 8 790 707 | 90 466 |

L'attribution de compensation versée par le Grand Avignon d'un montant de 12 558 824 € est diminuée de 39 464 € suite au transfert de compétence GEMAPI. Cette diminution correspond, exceptionnellement en 2019, aux exercices 2018 et 2019.

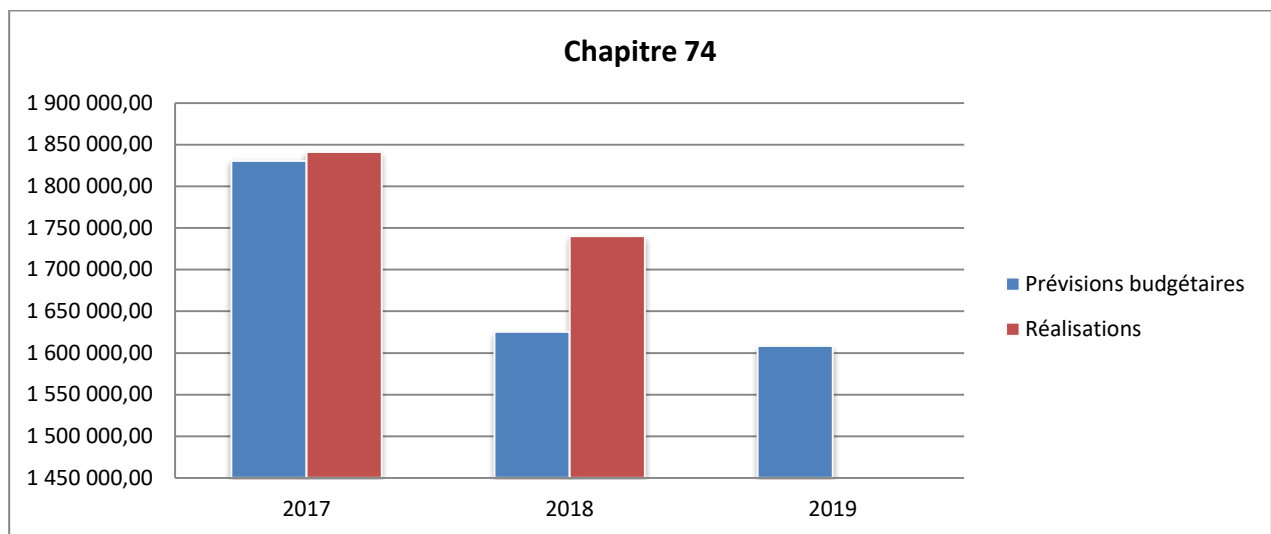
Une recette provisoire de 234 718 € est inscrite au titre du reversement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales perçu par la commune⁴ (- 1 936 € par rapport au réalisé 2018).

Les produits issus de la taxe sur la consommation finale d'électricité (370 000 €) et de la taxe additionnelle aux droits de mutation (400 000 €) sont estimatifs et inscrits au budget pour un montant inférieur aux réalisations 2018.

En ce qui concerne le produit de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE), les premiers relevés de l'ensemble des dispositifs soumis à cette taxe présents sur le territoire communal au 1^{er} janvier 2019 laissent envisager une recette d'environ 530 000 €.

Chapitre 74 : dotations et participations

montant proposé au vote du conseil municipal : 1 608 165 € soit -7,58% par rapport au réalisé 2018



Les chiffres définitifs de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) ne sont, à ce jour, pas encore connus. Toutefois, bien que loi de finance pour 2019 prévoit une stabilité des concours de l'Etat aux collectivités locales, les évolutions de la péréquation horizontale et verticale devraient avoir pour conséquence une baisse de la dotation forfaitaire (-109 670 €) et une hausse de la DSU (+43 720 €)⁴.

Les allocations compensatrices, destinées à neutraliser en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale, sont en hausse (563 625 € pour 2019 soit + 28 748 € par rapport à 2018).

Le non renouvellement de la convention pour la gestion de la demi-pension du collège Jules Verne met fin au versement de la participation du Conseil Départemental de Vaucluse (-50 000 € par rapport à 2018).

Suite au retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, la commune ne bénéficiera plus du fonds de soutien aux communes, mis en place par l'Etat pour accompagner le développement des activités périscolaires.

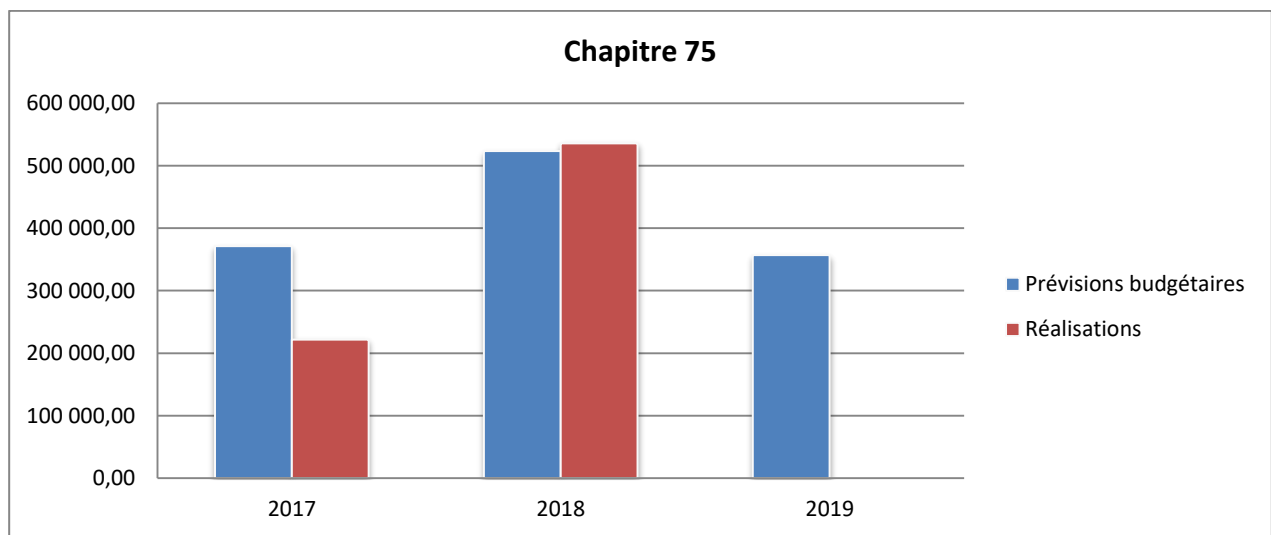
⁴ Estimation Finance Active pour le compte de la commune

Enfin, au titre des participations de la caisse d'allocation familiale de Vaucluse € et du fonctionnement des structures d'accueil de loisirs, sont attendues les sommes suivantes :

- Contrat Enfance Jeunesse
 - CAF de Vaucluse : 205 000 €
 - MSA : 17 000 €
- Prestation de service ordinaire
 - CAF de Vaucluse : 77 000 €
 - MSA : 2 000 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

montant proposé au vote du conseil municipal : 356 958 € soit -33,36% par rapport au réalisé 2018

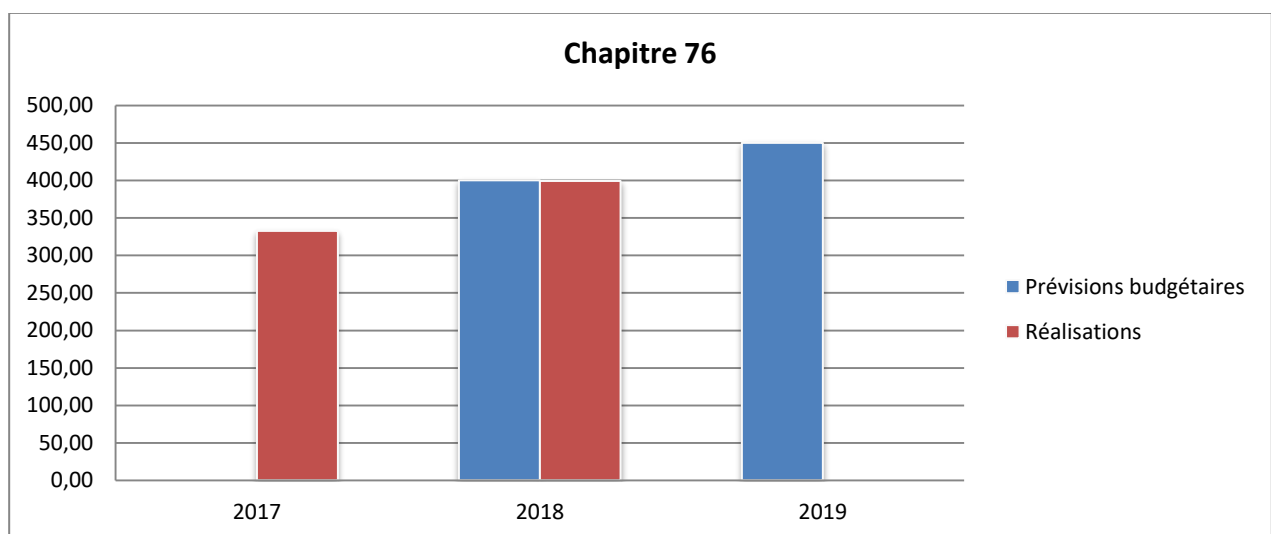


La principale variation de ce chapitre provient du reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe office de tourisme dont 2 années ont été comptabilisée en 2018 (excédent des exercices 2017 et 2018). Pour l'année 2019, l'excédent de fonctionnement attendu s'élève à 159 358 € (montant identique depuis 2017).

Les revenus locatifs (logements, logements de fonction, utilisation des complexes sportifs, locations de salles) représentent une somme d'environ 194 800 €.

Chapitre 76 : produits financiers

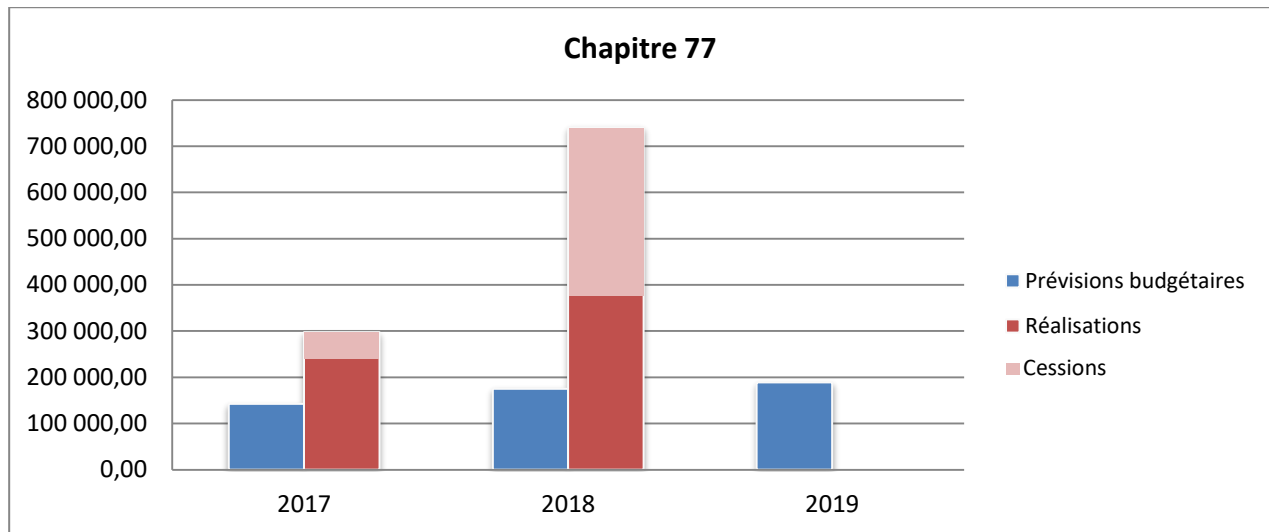
montant proposé au vote du conseil municipal : 450 € soit +12,73% par rapport au réalisé 2018



Il s'agit des intérêts versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence au titre de parts sociales détenues par commune.

Chapitre 77 : produits exceptionnels

montant proposé au vote du conseil municipal : 188 500 € soit -38,02% par rapport au réalisé 2018 hors produits des cessions (pas d'ouverture de crédits)



En dehors des cessions d'immobilisation, ne faisant pas l'objet d'une ouverture de crédit, ce chapitre regroupe le montant des recouvrements après admission en non valeurs, les crédits nécessaires à l'annulation des mandats des exercices antérieurs ainsi que le montant des indemnités d'assurance. Par précaution, le montant prévisionnel inscrit au budget est inférieur aux réalisations des exercices précédents.

Opérations d'ordre

Le montant de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat est de 9 667 € (amortissement des subventions d'investissements reçues).

Cette opération est portée en dépenses de la section d'investissement.

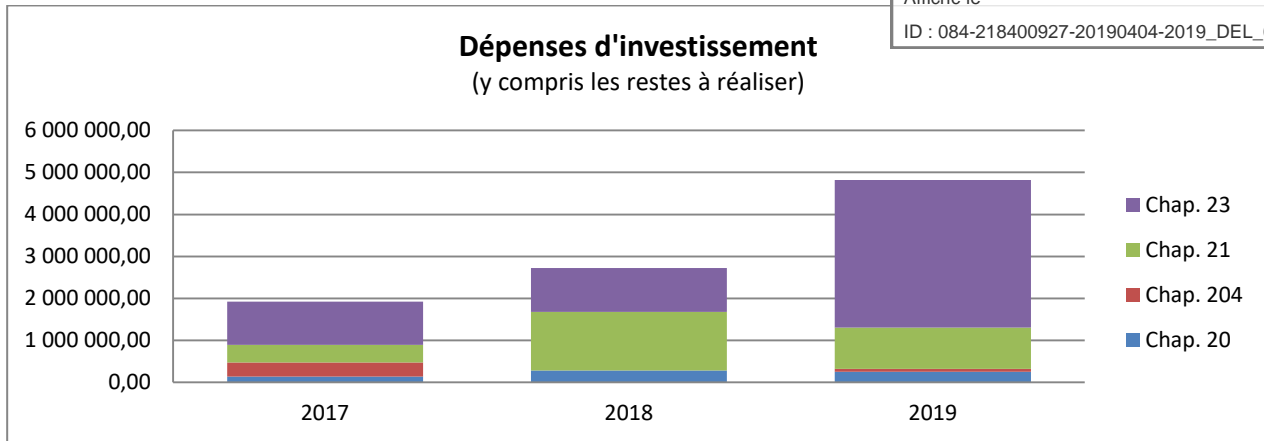
Dépenses de la section d'investissement

Sont repris en dépenses de la section d'investissement le solde d'exécution négatif (chapitre 001) d'un montant de 2 757 799 € ainsi que l'ensemble des restes à réaliser de l'exercice précédent pour un montant total de 1 770 628,05 € (le détail complet est annexé au document budgétaire).

Dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23)

Le détail des opérations nouvelles inscrites dans les chapitres 20, 21 et 23 est annexé au document budgétaire. Le montant total de ces dépenses s'élève à la somme de 3 013 190 €.

A la demande du comptable public assignataire une somme de 38 100 € a été prévue au compte 238 afin de procéder à des corrections d'imputation de dépenses réalisées en 2016 (une écriture d'un montant identique sera passée en recette de la section d'investissement au compte 2315).



Les principales dépenses attendues sur l'exercice 2019 sont les suivantes :

- Travaux de voirie296 950 €
- Divers travaux sur bâtiments scolaires627 000 €
- Divers travaux sur bâtiments municipaux (y compris Ad'AP)733 200 €
- Divers travaux sur installations sportives300 000 €
- Travaux sur réseau électriques, éclairage public330 000 €
- Acquisition de matériels divers161 750 €
- Acquisition de mobilier104 250 €
- Acquisition véhicules269 000 €
- Extension du réseau de vidéo protection68 040 €

Dépenses financières (chapitre 10, 13, 16 et 27)

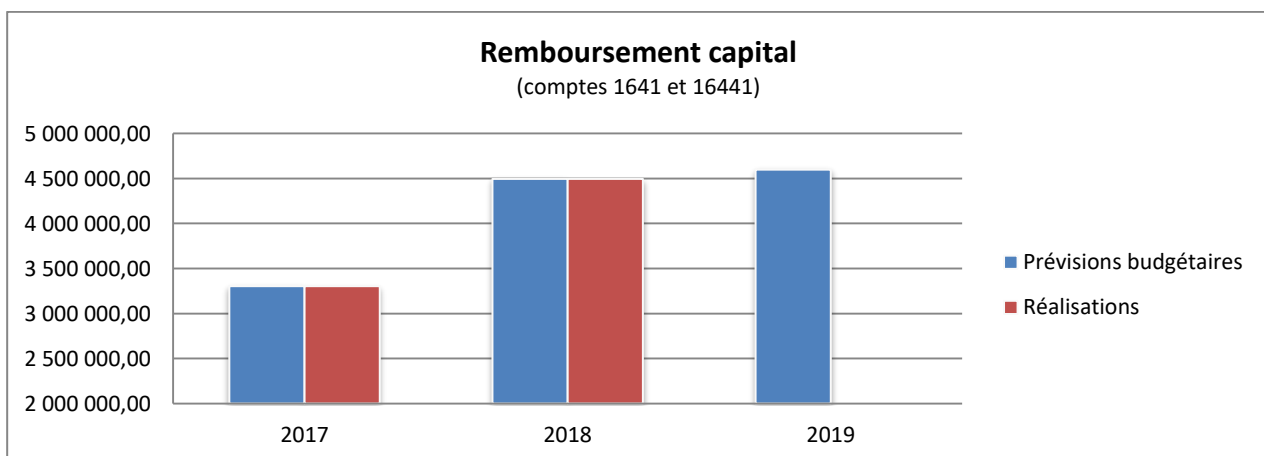
Comme prévu par délibération du 22 juin 2017, le 2^{ème} acompte destiné à l'apurement du compte 1069 est inscrit au compte 1068 pour un montant de 100 000 €.

D'autre part, la Direction des Finances Publiques a informé la commune d'un trop perçu au titre de taxes d'aménagement qui doit être restitué pour un montant de 9514,73 €. Une somme de 9 600 € est donc inscrite au compte 10226.

Enfin, pour correction d'imputation, une somme de 10 310 € est prévue au compte 1311 (anciennement imputée au compte 1321).

Remboursement de la dette

Au 1^{er} janvier 2019, le montant du capital restant dû (CRD) s'élève à 26 809 181,79 € soit une dette en euros par habitant de 1 511,54 €. L'emprunt souscrit fin 2018 auprès de la Société Générale pour un montant de 780 000 €, ayant été mobilisé fin février 2019, ne figure pas dans le CRD au 1^{er} janvier.



Le montant du capital remboursé sur l'exercice 2019 s'élève à 4 599 933 € soit 22% en rapport au réalisé de l'exercice 2018.

Une somme prévisionnelle de 5 000 € est prévue au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » pour permettre les éventuelles restitutions de caution que la commune pourrait être amenée à rembourser aux locataires qui libèreraient leur logement au cours de l'année.

Enfin, une somme de 2 000 € est inscrite au compte 275 « dépôts et cautionnements versés » et ce, dans l'hypothèse où la commune serait dans l'obligation de prendre un nouveau bail de location.

Opérations d'ordre

Le montant de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat est de 9 667 € (amortissement des subventions d'investissements reçues).

Cette opération est portée en recettes de la section de fonctionnement.

Une somme de 7 318 € relative aux intégrations de frais d'étude (7 140 €) et d'insertion (178 €) est prévue au compte 2313.

Cette opération est portée en recette de la section d'investissement.

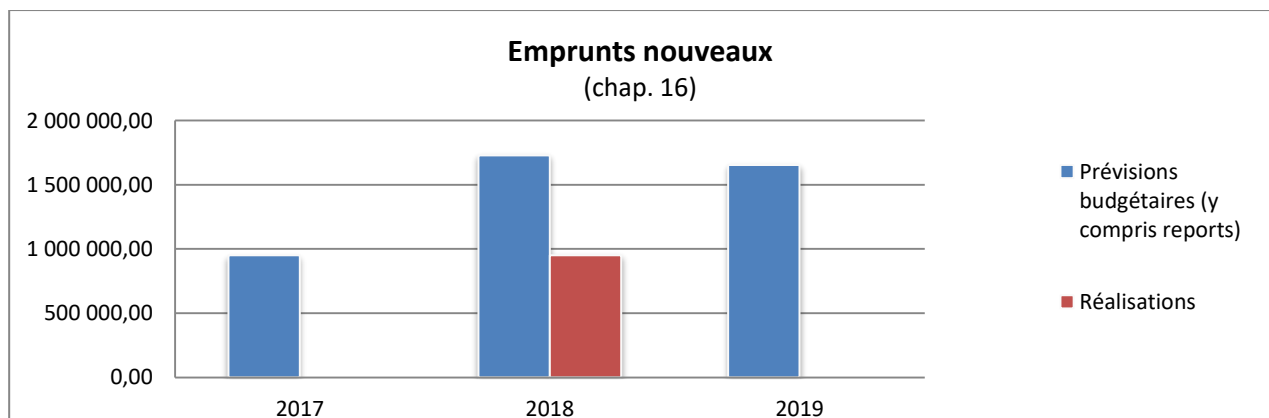
Recettes de la section d'investissement

Recettes d'équipement (chapitre 13, 16 et 23)

Une somme estimative de 80 000 € au titre du produit des amendes de police est inscrite au compte 1342. Cette recette, affectée aux dépenses d'amélioration de la voirie communale, fera l'objet d'une correction après notification du chiffre définitif par les services de l'Etat.

Pour correction d'imputation, une somme de 10 310 € est prévue au compte 1321 (provient du compte 1311).

L'emprunt prévisionnel destiné au financement des opérations nouvelles de l'exercice 2019 est fixé à 875 000 €.



Pour mémoire, l'emprunt 2017 de 950 000 € destiné au financement des investissements 2017 n'a été mobilisé qu'au cours de l'exercice 2018. De la même manière, l'emprunt 2018 destiné au financement des dépenses d'équipement 2018 a été mobilisé fin février 2019 (restes à réaliser).

Enfin, à la demande du comptable public assignataire, une somme de 38 100 € a été prévue au compte 2315 afin de procéder à des corrections d'imputation de dépenses réalisées en 2016 (une écriture d'un montant identique sera passée en dépense de la section d'investissement au compte 238).

Recettes financières (chapitre 10, compte 165 et chapitre 27)

Le chapitre 10 regroupe les recettes suivantes :

- FCTVA 263 000 €

- Taxe d'aménagement (chiffre définitif non connu)..... 200 000 €
- Excédents de fonctionnement capitalisé (reprise anticipée) 4 928 764 €

Une somme prévisionnelle de 5 000 € est prévue au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » pour permettre les encaissements de caution que la commune pourrait être amenée à constater dans le cadre de nouvelles locations de logements au cours de l'année.

Enfin, une somme de 5 000 € est inscrite au compte 275 « dépôts et cautionnements versés » dans l'hypothèse où la commune mettrait fin à un bail de location.

Opérations d'ordre

Le virement de la section de fonctionnement (résultat de la section de fonctionnement prévisionnel) est de 4 081 118 €. Ce montant était de 3 717 358 € en 2018.

Le montant de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est de 559 031 €

Le montant de la dotation aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation de la dette) est de 38 839 €.

L'ensemble de ces opérations sont portées en dépense de la section de fonctionnement.

Une somme de 7 318 € relative aux intégrations de frais d'étude (compte 2031 pour 7 140 €) et d'insertion (compte 2033 178 €) est prévue.

Cette opération est portée en dépense de la section d'investissement.

Les grands équilibres financiers

| | 2017 | 2018 | 2019 prévision |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses de gestion courante (011, 012, 014, 65, 656) | 24 865 272,40 | 24 495 667,25 | 24 515 648,00 |
| Total dépenses réelles (dépenses de gest. Courante + 66, 67, 022) | 26 175 755,40 | 25 469 964,90 | 25 423 842,00 |
| <i>dont intérêts de la dette</i> | <i>1 062 595,02</i> | <i>958 591,49</i> | <i>849 811,00</i> |
| Recettes de gestion courante (013, 70, 73, 74, 75) | 30 509 888,88 | 30 706 540,84 | 29 904 213,00 |
| Total recettes réelles Recettes de gestion courante + 76, 77) | 30 807 981,72 | 31 447 064,93 | 30 093 163,00 |
| <i>dont cessions (c/775)</i> | <i>58 458,80</i> | <i>435 994,20</i> | <i>0,00</i> |
| Excédent brut de fonctionnement dépenses de gestion courante - recette de gestion courante | 5 644 616,48 | 6 210 873,59 | 5 388 565,00 |
| Ratio EBF/ Produits de gestion | 18,50% | 20,23% | 18,02% |
| Epargne de gestion Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles (hors intérêts de la dette c/66111) | 5 636 362,54 | 6 499 697,32 | 5 519 132,00 |
| Epargne Brute ou CAF Brute Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles | 4 573 767,52 | 5 541 105,83 | 4 669 321,00 |
| Remboursement de la dette en capital | 3 306 001,00 | 4 495 527,00 | 4 599 933,00 |
| Epargne nette ou CAF Nette Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles - remboursement en capital de la dette | 1 267 766,52 | 1 045 578,83 | 69 388,00 |
| Marge d'autofinancement courant | 0,958771181 | 0,966283691 | 0,997694227 |

Le seuil d'alerte : ratio supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs